



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Août 2013 - N° 171
www.drom.fr



Fermeture mairie

Le secrétariat de mairie est fermé du 6 au 22 août. En cas d'urgence, bien vouloir contacter le maire ou un des adjoints. Les messageries (téléphone et courriels) sont régulièrement consultées : il est toujours possible de laisser des messages.



Tour de l'Ain



Ce dimanche 11 août, le Tour de l'Ain traversera le village. Auparavant, la caravane qui le précède effectuera là son arrêt festif quotidien. A cette occasion, diverses animations seront proposées : fabrication d'un Comté



à l'ancienne, exposition de vieilles mécanique, visites d'une grotte (voir programme et horaires sur le *Petit Dromadaire* N° 170)

Pour le bon déroulement de cette journée, **la circulation sera interdite** de 11 H 45 à 12 H 30 sur la RD 81 (Route des Fours à Chaux, Rue du Port Fleury, Rue de la Fruitière et Route du Tunnel) ; puis de 14 H 30 à 16 H 00, sur la RD 81, la Place Docteur Gaillard, le chemin des Ecoliers et la Rue de la Paix.

De plus, **le stationnement sera interdit** de 10 H 00 à 16 H 00 sur la RD 81, mais aussi sur le Chemin des Ecoliers, la Place Docteur Gaillard, la Rue de la Paix et le parking de la salle des fêtes.

Matériaux rocheux

Lors de divers travaux de terrassement, des matériaux recyclables ont été stockés sur un terrain communal pour leur réutilisation dans des opérations de réfection de chemins ruraux. **Il ne s'agit donc là, ni d'un stock en libre service, ni d'un dépôt de gravats.**

En effet, il est constaté que des « prélèvements » sont effectués sur ce stock. Il convient donc de rappeler que des petites quantités peuvent être cédées **uniquement aux habitants de la commune**. Un minimum de civisme implique une demande préalable (*certaines pensent même à faire un petit don à une association de la commune . . .*). En dehors de ce cas, il n'est pas interdit de signaler tout véhicule venant ici s'approvisionner sur le dos de notre collectivité et de ses contribuables (en général, les contrevenants sont surpris d'être interpellés, mais comprennent l'irrégularité de leur comportement).

Par ailleurs, d'autres matériaux non désirables sont abandonnés là par des individus peu scrupuleux. Ces comportements sont considérés comme des dépôts sauvages (articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement) et répréhensibles comme tels (article R635-8 du code pénal).

Prudence sous les lignes !

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Réseau de Transport Electricité (RTE) renouvellent leurs conseils de prudence à proximité des lignes électriques : que vous soyez, **randonneurs, adeptes de sports aériens, pêcheurs, professionnels des travaux publics ou agriculteurs**, soyez vigilants aux abords des lignes électriques qui surplombent vos activités de plein air. Même sans contact direct, ces ouvrages peuvent présenter un risque d'électrocution.



Quatre conseils à suivre :

- **Éviter de s'approcher** des lignes électriques et rester vigilant à leur approche,
- **Ne jamais tenter** de récupérer un objet accroché à une ligne,
- **Manipuler** les tuyaux et cannes à pêche en **position horizontale** et **loin des lignes**,
- **Ne pas manoeuvrer seul** sous des lignes avec des engins de grande hauteur.

Pour plus de renseignements : www.prudencesousleslignes.fr

Fibre optique

Avec le « SIEA » (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication), le département de l'Ain est en train de se doter d'un réseau de fibre optique pour l'accès internet à très haut débit. Consistant en un maillage progressif du territoire (3 000 kilomètres de réseau), ce vaste projet, baptisé **Li@in** (Liaison Internet de l'Ain) a été lancé en 2006, suite à cette idée, étudiée depuis 2003.



Pour ce faire, le SIEA a créé une régie : RESO-Li@in (Régie d'Exploitation du Service Optique Li@in). Unique en France, cette infrastructure gère, contrôle et entretient le réseau Li@in, et assure la liaison avec les fournisseurs d'accès à Internet offrant leurs services aux abonnés. C'est la régie qui est en contact avec les fournisseurs d'accès à Internet utilisant le réseau. La relation avec l'abonné est, quant à elle, uniquement gérée par les fournisseurs d'accès à Internet.

Un site internet, www.reso-liain.fr, est alors à la disposition des usagers pour suivre l'évolution de ce réseau, vérifier leur éligibilité et, le cas échéant, s'inscrire à ce service en choisissant un opérateur. Le syndicat se charge alors d'amener le réseau en limite de propriété, et l'opérateur fournit l'équipement pour se raccorder (l'installation à l'intérieur de la propriété étant à la charge de l'abonné).

Deux artères de ce réseau passent ainsi sur notre territoire, installées en 2011/2012. Parallèlement, et à la même époque, des travaux ont été entrepris dans le village pour la réfection du réseau d'eau et l'aménagement du cœur de village. Toutes dispositions ont alors été prises pour installer les fourreaux et les chambres de tirages nécessaires à la diffusion de la fibre optique sur toute la partie agglomérée du village. Mais, si ces fourreaux sont prêts, la fibre n'y est pas encore tirée et notre commune n'est toujours pas éligible.



Il est toutefois possible pour tous les usagers (particuliers, professionnels) qui sont intéressés par ce service, de faire le **test d'éligibilité**, en **validant bien** la position de leur maison ou de leur entreprise. **Cette validation sera enregistrée et leur permettra d'être directement informé, par courriel**, du moment où leur zone sera validée pour être équipée, où les travaux seront en cours et quand la zone sera réellement éligible.

De plus, les informations récoltées, sur le nombre et la localisation des clients en attente, permettent à la régie de mesurer plus précisément l'attente du territoire, l'ampleur des besoins . . . voire leur adéquation et leur légitimité avec la configuration des équipements en attente !